

Québec

Le syndicalisme québécois face à la résurgence d'une droite antisyndicale

*Thomas COLLOMBAT et Mona-Josée GAGNON **

Les élections générales du 14 avril 2003 ont clôturé au Québec une campagne électorale au cours de laquelle le mouvement syndical fut l'objet des pires dénonciations, de la part d'un parti politique émergent, que les sondages donnaient comme gagnant pendant plusieurs semaines. Cette hypothèse ne s'avéra pas, notamment par suite d'une importante mobilisation des centrales syndicales. L'épisode est cependant porteur d'enseignements. La province francophone du Canada, depuis longtemps tentée par la souveraineté mais n'y succombant pas, se distingue en effet du Canada anglophone¹ par la vitalité de son syndicalisme et par le rôle d'acteur politique majeur de ce dernier. Les salariés québécois sont

syndiqués à 40,4 % alors que la moyenne canadienne est de 32,2 % et que l'Ontario, principal ancrage de la gauche canadienne-anglaise, l'est à 27,8 % (2001). Le syndicalisme ontarien subit en outre depuis huit années un gouvernement de droite qui lui a imposé des reculs législatifs considérables².

Nous proposons ici une chronique de cette campagne électorale et de son aboutissement comme révélateurs tant de la nature que de l'image du syndicalisme au Québec. Si le syndicalisme québécois a évité le pire, il n'en demeure pas moins que le nouveau parti de droite, l'Action démocratique du Québec (ADQ), a obtenu l'appui de 18,2 % des votants³, au terme d'une campagne au cours de la-

* Université de Montréal. Les auteurs remercient notamment Dominique Savoie et Thomas Gulian pour leurs suggestions d'améliorations.

1. Encore que certaines provinces du Canada comptent d'importantes minorités francophones.
2. En mars 2003, le comité de la liberté syndicale du Bureau international du travail a dénoncé, en vertu de la convention n° 87 de l'OIT, une clause du code du travail ontarien qui « obligeait » les employeurs à informer les employés syndiqués, par l'intermédiaire d'avis publics, des procédures à suivre pour se désyndiquer.
3. Le mode de scrutin au Québec, comme dans le reste du Canada ainsi qu'aux États-Unis, est de type uninominal à un tour, sans aucun ingrédient de proportionnelle. Cela entraîne forcément des distorsions dans la représentation des formations politiques, en raison de la distribution inégale des électeurs. Dans le cas qui nous occupe, l'ADQ, avec 18,2 % des voix, n'a obtenu que 4 sièges sur 125, soit un résultat insuffisant pour être reconnu en tant que parti officiel à l'Assemblée nationale.

QUEBEC

quelle cette formation politique n'a cessé de mettre en relief la proximité malsaine entre l'Etat et les syndicats, la dangereuse puissance de ces derniers et leur responsabilité dans les iniquités qui frappent la main-d'œuvre. Le Parti libéral du Québec (PLQ) fut finalement victorieux, défaisant le Parti québécois (PQ) qui avait exercé le pouvoir pendant huit ans (voir encadré).

Après avoir présenté le contexte québécois de même que la formation politique en cause, nous nous attarderons aux stratégies des centrales syndicales pendant la campagne électorale, pour proposer finalement une analyse explicative de

centrales syndicales du Québec, qui représentent 76 % du 1,2 million de salariés représentés par des syndicats. La répartition des syndiqués se fait comme suit : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) : 45 % (par l'intermédiaire de ses sections locales affiliées) ; Confédération des syndicats nationaux (CSN) : 22 % ; Centrale des syndicats du Québec (CSQ) : 11 %. Un syndiqué sur cinq appartient à un syndicat dit « indépendant », soit non affilié à une centrale.

Le syndicalisme dans la société québécoise

Il est couramment admis que les an-

Encadré 1

Les principaux partis politiques au Québec

Le **Parti libéral du Québec (PLQ)**. Fondé en 1867, parti de centre-droit fédéraliste (contre l'indépendance du Québec), le PLQ forma l'opposition officielle depuis 1994. Il a gagné les élections du 14 avril 2003 portant ainsi son chef, Jean Charest, au poste de Premier ministre.

Le **Parti québécois (PQ)**. Fondé par René Lévesque en 1972 à l'issue d'une scission du Parti libéral, le PQ s'affiche depuis ses origines comme social-démocrate et souverainiste (pour l'indépendance du Québec). Il forma le gouvernement depuis 1994 mais sa défaite du 14 avril 2003 en a fait l'opposition officielle. Son chef est Bernard Landry.

L'**Action démocratique du Québec (ADQ)**. Fondée en 1994 par son chef actuel, Mario Dumont, l'ADQ est le résultat d'une scission du Parti libéral. Au départ timidement souverainiste et sans ligne politique précise, l'ADQ dit aujourd'hui se désintéresser de la question nationale et s'est de plus en plus clairement affichée à droite depuis un an.

ces dernières et conclure au caractère paradoxal de cette flambée d'anti-syndicalisme. Nous nous limitons dans cet article à traiter des trois plus importantes

nées soixante ont vu se transformer les rapports sociaux et politiques au Québec. Après une période marquée par une politique autoritaire, anti-syndicale et forte-

ment clientéliste à l'échelle locale, période qui fut appelée par plusieurs « la grande noirceur », la « Révolution tranquille » bouleversa le Québec. La modernisation de l'Etat et la multiplication des services publics amena au pouvoir de nouvelles élites, celles de la génération de l'après-guerre qui avaient envahi les universités. Pour ce qui concerne les changements dans les rapports entre l'Etat et le syndicalisme, ils peuvent être sériés de la façon suivante.

D'abord, les fonctionnaires, de même que les employés des services para-publics et péri-publics, auparavant interdits de syndicalisation à part les enseignants du secteur d'enseignement pré-universitaire public, se virent octroyer l'accès à la syndicalisation. Ils en profitèrent massivement. Presque du jour au lendemain, la morphologie du syndicalisme québécois fut bouleversée, les affiliés du secteur public devenant même majoritaires dans une des centrales syndicales regroupant traditionnellement des effectifs du secteur privé (la CSN). Un régime centralisé de négociations des conditions de travail des employés de l'Etat ou des organismes en relevant se mit graduellement en place. Les négociations du secteur public, l'Etat-employeur faisant face aux syndicats regroupés en front commun, devinrent un rituel établi qui, tous les deux ou trois ans, mobilisaient l'attention et impliquaient souvent les plus hautes autorités gouvernementales et syndicales. Cela fut un premier facteur qui contribua à l'établissement de relations directes (oppositionnelles à l'occasion) entre dirigeants syndicaux et gouvernementaux.

Ensuite, la « Révolution tranquille » eut pour effet de modifier du tout au tout les modes de consultation et de représentation sociétaux. Le long régime duples-

siste avait appliqué une politique anti-syndicale et réduit les centrales syndicales à la présentation d'un cahier annuel de doléances. Ce fut donc un véritable bouleversement lorsque l'Etat mit sur pied des mécanismes publics de consultation et s'ouvrit aux groupes constitués. Les centrales syndicales se virent sollicitées à des fins de représentation au sein des dizaines d'organismes consultatifs et administratifs qui furent créés dans les années soixante et soixante-dix. Les employeurs mirent sur pied des organisations représentatives. Un mode de représentation classiste (priviliégiant les acteurs patronaux et syndicaux) faisait graduellement son entrée. En général, le nombre de représentants patronaux au sein des divers organismes équivalait au nombre de représentants syndicaux. Les groupes citoyens, dont le nombre augmentait, à la faveur notamment de programmes gouvernementaux de subventions, se glissèrent aussi dans des organismes consultatifs. Mais l'heure était encore à l'alliance entre syndicalisme et groupes citoyens. Ce n'est qu'un peu plus tard, à la faveur de la montée du nationalisme québécois, que des relations de type néo-corporatiste devaient s'établir.

C'est qu'en effet, troisième facteur de changement dans les relations Etat-syndicalisme, le Parti québécois (PQ), souverainiste, prit place dans l'échiquier politique, évinçant du coup un parti conservateur et timidement nationaliste. Le régime de scrutin uninominal à un tour avait fait son œuvre ; il ne laisse guère de place à une joute à trois. Parvenu au pouvoir en 1976, le parti souverainiste poursuivit l'approche consultative mais lui donna graduellement une inflexion néo-corporatiste. De nombreux événe-

QUEBEC

ments furent organisés, auxquels se retrouvaient les membres du gouvernement et les principaux ténors des mouvements patronal et syndical. En 1979, une nouvelle loi sur la santé et sécurité du travail, largement inspirée de la loi suédoise, fut adoptée. La loi prévoyait un conseil d'administration paritaire patronal-syndical, la présidence revenant à un haut fonctionnaire nommé par l'Etat. En 1995, une commission d'enquête et de réflexion sur l'avenir politique du Québec avait aussi une composition corporatiste. Depuis lors, cependant, les autres groupes de la société civile ont gagné en importance dans les organismes et processus de consultation. Il y a donc cohabitation entre des modes de représentation pluraliste et néocorporatiste.

Un quatrième facteur de changement dans les relations Etat-syndicalisme se développa au début des années quatre-vingt. En 1983, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, la centrale la plus forte en effectifs, mit sur pied le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ), qui allait devenir la plus importante institution financière en capital risque au Québec. Cette initiative syndicale pionnière, largement imitée par la suite, se fondait sur deux logiques. D'une part, de nombreux groupes de salariés qui avaient tenté de sauver leur entreprise menacée de faillite en y investissant leurs maigres économies avaient finalement tout perdu : emploi et économies. D'autre part, les régimes publics de retraite et allocations vieillesse sont plus que parcimonieux au Québec et au Canada. Ceci a amené les syndicats à réclamer de leurs employeurs des régimes de retraite d'entreprises. Mais il n'existe que dans les entreprises les plus solides, et ils sont rarement généreux. La

mise sur pied du FSTQ était une réponse à ces deux problèmes, puisqu'il collectivisait les risques, professionnalisait l'investissement, de même que, grâce à des dispositions fiscales avantageuses, il permettait aux salariés de mettre de côté de l'argent pour leur retraite. La croissance surprenante des actifs du FSTQ, dont le conseil d'administration est présidé par la même personne qui dirige la centrale syndicale fondatrice, devait faire du FSTQ un acteur économique majeur, impliqué dans des montages financiers avec des investisseurs privés et publics. C'est dans ce contexte qu'une revue s'adressant aux milieux d'affaires situait récemment en quinzième place sur cinquante le président de la FTQ dans cette courte liste des gens les plus influents du Québec.

Le tableau est donc dressé. Si le Québec n'est pas une société néo-corporatiste comme a pu l'être par exemple la Suède au faite du régime social-démocrate, il demeure qu'il s'y est développé, depuis une quarantaine d'années, une tradition de représentation classiste, qui jouxte avec des bonheurs inégaux un mode de représentation pluraliste. Les chefs syndicaux, tout comme leurs vis-à-vis patronaux, font partie de la classe politique, certains s'étant de plus, comme on l'a vu, hissés dans l'arène du pouvoir économique. Ils sont familiers des arcanes du pouvoir et largement médiatisés, ce qui n'empêche pas les syndicats québécois de se distinguer par leur combativité, d'autant plus que les relations du travail y sont, comme le veut le « modèle » nord-américain, très décentralisées. Cette proximité avec l'Etat s'accroît lorsque le Parti québécois est au pouvoir. Non seulement les centrales syndicales ont-elles toutes pris position graduellement en faveur de la souveraineté, mais encore le

Parti Québécois occupe-t-il la gauche (il serait plus juste de dire le centre-gauche) de l'échiquier politique. En dépit de brouilles imputables notamment aux tensions lorsque vient le moment des négociations de conventions collectives dans le secteur public, il existe entre le PQ et les appareils syndicaux une complicité réelle.

Les propositions de l'ADQ

Le programme de l'ADQ s'inspire du paradigme commun aux partis de droite nord-américains. Moins d'Etat, moins de réglementations, baisse des effectifs du secteur public, ouverture des services publics aux entreprises privées, taux unique d'imposition, bons d'éducation ... ces éléments programmatiques étant assortis de moult clins d'œil aux revendications traditionnelles du patronat québécois. Avant de voir plus en détail les positions de cette formation politique relatives aux syndicats, il convient d'indiquer quelques repères sur le rôle concret joué par les syndicats dans l'entreprise.

Les législations qui donnent des droits à tous les salariés sont peu précises et notoirement peu respectées. Aucune instance de représentation des salariés dans l'entreprise n'est prévue, faisant des syndicats le seul mode de représentation accessible (ce que l'on appelle le « monopole de représentation »). Les conventions collectives sont extrêmement détaillées et couvrent bien plus que les taux de salaires et les horaires ; les mouvements de personnel, les mésententes patronales-syndicales, les droits reliés à l'ancienneté, pour ne citer que ces sujets, font l'objet d'articles précis.

L'adhésion au syndicat se fait sur une base collective (à majorité des votes). Si personne n'est forcé de signer une carte d'adhésion, la loi oblige cependant tous

ceux qui font partie de l'unité d'accréditation à verser leur cotisation syndicale (prélevée à la source par l'employeur). Le droit de grève est aussi collectif et il est « propriété » du syndicat. La loi québécoise défend aux employeurs de faire travailler du personnel syndiqué à l'occasion de conflits de travail. De ce portrait général il découle que les syndicats possèdent un pouvoir réel dans l'entreprise (et la capacité de nuisance qui en est le corollaire) et qu'ils ont une utilité concrète, non seulement parce qu'ils limitent l'arbitraire patronal mais aussi parce que les syndiqués, toutes catégories confondues, gagnent en moyenne 29 % de plus que les salariés des entreprises non syndiquées.

C'est sur cette toile de fond que l'ADQ, jusqu'alors marginale à l'Assemblée nationale et dans les intentions de vote, se dota d'un programme électoral ouvertement antisyndical. Les propositions concrètes de l'ADQ relatives aux relations du travail et au syndicalisme se partagent en trois thèmes. Le premier thème consiste à dire que les syndicats ont trop de pouvoir dans les milieux de travail. C'est ainsi que sont stigmatisés les « monopoles » syndicaux. Les syndicats du secteur public sont particulièrement accusés d'entraîner une gestion inefficace et dépourvue de toute flexibilité. La sécurité d'emploi des employés de l'Etat est dénoncée. L'abolition de la retenue à la source de la cotisation syndicale fait aussi partie des promesses électorales de l'ADQ.

Un deuxième thème consiste à imputer aux syndicats la responsabilité des iniquités au sein du marché du travail. L'ADQ, dirigée par un homme charismatique à la trentaine sage, s'est posée en effet comme le chevalier des trentenaires

QUEBEC

défavorisés sur le marché du travail au profit des générations précédentes. La précarisation des emplois, tout particulièrement dans le secteur public, est répandue au Québec. L'ADQ s'engage ainsi à mettre fin à toute discrimination à l'égard des dits précaires et à « modifier » les conventions collectives.

Le troisième thème programmatique de l'ADQ renvoie au caractère non démocratique des syndicats. Là encore, les syndicats sont accusés de traiter comme des membres de seconde zone leurs membres précaires, et des correctifs sont annoncés.

Tout au long du programme de l'ADQ et de ses ouvrages officiels, court cette idée qu'il faut rompre avec une conception de la société selon laquelle l'Etat transige avec les citoyens par l'intermédiaire de groupes représentatifs. Si les groupes de pression ne sont pas mentionnés, les syndicats sont par ailleurs présentés comme les archétypes des groupes qui ont pour effet de déformer les aspirations citoyennes et de court-circuiter l'Etat. Les citoyens devraient dorénavant, sur le même pied que les employeurs, être les interlocuteurs de l'Etat.

L'ADQ s'attaque donc tant à la place du syndicalisme dans la société québécoise qu'aux pratiques syndicales. Dans l'ensemble de son programme – et l'on pourrait dire de même du livre plus « idéologique » qui le sous-tend –, le syndicalisme n'est mentionné que pour ses vices de fonctionnement ou ses capacités de distorsion du marché du travail. En revanche, les employeurs ne font l'objet que de félicitations.

Fondée en 1994, l'ADQ n'avait qu'un seul député jusqu'en 2002. Les sept élections partielles d'avril et juin 2002 lui ont permis de faire entrer quatre nouveaux

membres à l'Assemblée nationale, à la surprise générale. Cet événement déclencheur a inauguré une montée régulière de ce parti dans les sondages pendant tout l'été jusqu'au début de l'automne. Peu préparée à une telle progression et placée soudainement sous le feu médiatique, l'ADQ n'a pas su très bien gérer sa nouvelle position de leader des cotes d'opinion. Recrutant des candidats vedettes issus de milieux très variés, tout en dévoilant involontairement les incohérences de son programme et en reniant certains de ses engagements fondamentaux, elle a peu à peu glissé dans les sondages pour finalement retrouver sa troisième place. Au soir du 14 avril, l'ADQ se retrouve avec un député de moins que lors de la législature précédente et engage un douloureux processus de remise en question.

Les syndicats québécois face aux élections générales de 2003

Qu'il s'agisse de scrutins fédéraux ou provinciaux, la FTQ s'est clairement prononcée à plusieurs reprises pour un parti politique. Longtemps liée au Nouveau parti démocratique (NPD) par son affiliation au Congrès du travail du Canada (CTC), elle a gagné son autonomie dans les années 1970 et a ainsi officiellement soutenu le PQ à plusieurs reprises. Cette possibilité d'offrir son soutien à une formation politique est d'ailleurs autorisée par ses statuts, à condition que la décision soit approuvée par un congrès extraordinaire.

La FTQ : le maintien de la tradition d'engagement

Les victoires de l'ADQ aux partielles du printemps 2002 puis sa montée en flèche dans les sondages au cours de l'été ont pris de court le monde syndical qui s'attendait à un affrontement classique

LE SYNDICALISME FACE A UNE DROITE ANTISYNDICALE

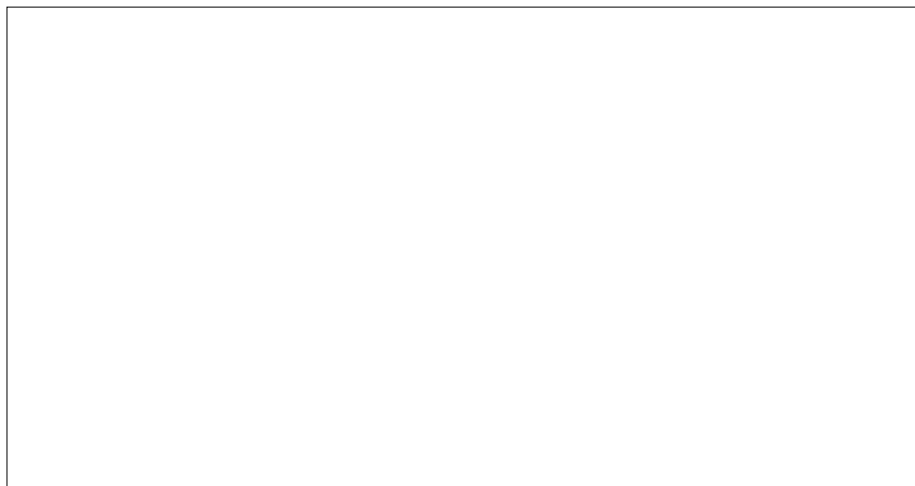
entre péquistes et libéraux lors des élections à venir. La frange la plus à gauche du mouvement syndical était même prête à faire un bilan assez critique du gouvernement sortant qui, tout en affirmant son identité social-démocrate, avait coupé dans plusieurs budgets et appliqué la politique du « déficit zéro ». Face au « danger public » que représentait l'ADQ, la direction de la FTQ a décidé de peser de tout son poids pour faire en sorte que cette tentation trop critique s'atténue et que ses troupes se rangent clairement derrière le PQ. Cette discipline était d'autant plus nécessaire que les dirigeants de la FTQ étaient conscients qu'une forte popularité de l'ADQ signifiait nécessairement que certains syndiqués étaient attirés par les idées de ce parti .

Le défi était donc double : dénoncer les idées de l'ADQ et convaincre de la né-

cessité de soutenir le PQ. L'un des arguments les plus utilisés fut la comparaison avec l'élection provinciale ontarienne de 1995 au cours de laquelle les syndicats avaient retiré leur appui au NPD qu'ils n'estimaient pas assez à gauche pour finalement se retrouver avec un gouvernement ultra-conservateur et parmi les plus anti-syndicaux de l'histoire du pays. On s'efforça également de souligner les apports du mandat péquiste en transformant les critiques potentielles en « chantiers à terminer ». Les références à la « grande noirceur » duplessiste furent également nombreuses pour stigmatiser l'ADQ et l'assimiler à l'une des pires périodes de l'histoire politique de la province .

L'affrontement entre la FTQ et l'ADQ fut donc assez direct, le chef de l'ADQ allant jusqu'à traiter un président de syndicat de « barbare » . La centrale s'investit de son côté beaucoup dans la campagne, allant jusqu'à adresser à tous ses affiliés une lettre contre l'ADQ. Para-

Evolution des intentions de vote



Source : sondages Léger-Marketing (avant répartition des indécis) et Directeur général des élections du Québec

doxalement, la centrale décida de ne pas convoquer de congrès extraordinaire pour apporter son soutien officiel au PQ comme

doxalement, la centrale décida de ne pas convoquer de congrès extraordinaire pour apporter son soutien officiel au PQ comme

QUEBEC

elle l'avait déjà fait par le passé. Ceci s'explique à la fois par une volonté de ne pas embarrasser le PQ (déjà stigmatisé par l'ADQ comme le « parti des syndicats ») et par une certaine réticence de la part des syndiqués du secteur public. Au total, les dirigeants de la FTQ furent satisfaits de la déroute adéquate et certaines études internes les confortèrent dans l'idée que leur propre campagne avait porté ses fruits, la popularité de l'ADQ s'étant considérablement effritée chez les syndiqués.

La CSN : vers une remise en cause de la neutralité ?

Historiquement, la CSN a toujours vivement défendu son indépendance à l'égard des partis politiques. Ses statuts lui interdisent d'ailleurs de s'affilier à l'un d'eux et sont généralement interprétés de façon large si bien que la centrale n'appuie jamais officiellement de formation politique. Cette tradition ne fait pas pour autant de la CSN une organisation apolitique. Très marquée à gauche dans les années 1970, elle s'est ensuite peu à peu posée comme une alliée critique du PQ.

La forte présence d'employés du secteur public provincial (essentiellement dans les secteurs de la santé, des services sociaux et de l'éducation) dans les rangs de la CSN amenait celle-ci à faire un bilan plus critique du gouvernement sortant que la FTQ. Ce sont en effet ces secteurs qui avaient été majoritairement touchés par les objectifs de déficit zéro. L'interdiction de se prononcer pour un parti ne s'appliquant pas aux conseils centraux de la CSN, plusieurs d'entre eux, dont le très radical conseil central de Montréal, n'ont pas hésité à prendre position pour des candidats de gauche en rupture avec le PQ dont ils dénonçaient les « dérives néolibérales ».

Face au danger que représentait l'ADQ tant sur le plan de la réglementation des relations du travail que sur celui des services publics, la direction de la CSN a décidé de sortir de sa traditionnelle neutralité de façade. Non seulement elle a adopté une plate-forme et l'a comparée aux programmes des partis en lice, mais elle s'est explicitement prononcée contre l'ADQ. Elle n'a par contre pas donné de consigne de vote « positive » mais plutôt prôné un vote « utile et stratégique » qui, largement interprété, pouvait à la fois signifier un soutien au PQ ou un vote comté par comté.

Concrètement, les résolutions adoptées par le conseil confédéral de mars 2003 tendaient à assouplir l'habituel devoir de réserve imposé aux militants et salariés de la centrale en les incitant à porter dans tous les syndicats affiliés la position de la CSN. Ils utilisèrent pour cela le matériel de réflexion produit par la centrale sans pour autant aller jusqu'à éditer des versions synthétiques de type pamphlet.

La CSQ : poser des questions sans prendre parti

L'attitude de la CSQ est traditionnellement plus proche de celle de la CSN que de celle de la FTQ. L'homogénéité est sans doute l'une des principales caractéristiques de cette centrale dont près de 70 % des membres œuvrent en éducation. Monopolistique chez les enseignants du primaire et du secondaire, elle joue souvent le rôle de corporation pour ce corps professionnel malgré une volonté affichée de s'implanter dans d'autres secteurs, notamment la santé et les services sociaux.

La montée de l'ADQ et la diffusion progressive de ses idées touchèrent donc la CSQ tout particulièrement dans le do-

maine de l'éducation. C'est la proposition des bons d'études qui fit en particulier réagir la centrale pour qui cette solution représentait un danger majeur pour le réseau public. Comme d'autres organismes, elle commanda donc un rapport sur ces bons afin de mieux les dénoncer publiquement.

La publication de cette étude fut la principale action publique de la CSQ pendant la campagne puisqu'elle se contenta, autrement, de « poser des questions sans prendre parti ». Toutefois, l'ADQ étant le seul parti à proposer les bons d'éducation, l'opposition de la centrale à ce parti ne faisait mystère pour personne. Aucune prise de position « positive » ne fut par contre exposée. On n'opta pas même pour un vote « stratégique » comme à la CSN. Au lendemain de la victoire libérale, la réaction de la présidente de la centrale fut d'ailleurs immédiatement de poser des questions au nouveau gouvernement plutôt que de tenter de fournir une analyse de la défaite péquiste comme le faisaient ses homologues de la FTQ et de la CSN.

Cette grande prudence s'explique notamment par le fait qu'un appel à bloquer l'ADQ aurait été interprété comme un soutien implicite au PQ, chose impensable dans une centrale à la base militante assez radicale et qui ne pardonnait pas au gouvernement sortant les coupes budgétaires dans le secteur de l'éducation.

Nature et image du syndicalisme québécois

Si l'élection de 2003 n'a pas constitué un tournant dans l'histoire politique et syndicale du Québec, elle a par contre servi de miroir grossissant aux relations entre Etat, syndicats et partis politiques, permettant de dresser un portrait tant de la nature

réelle des syndicats que de l'image qu'ils projettent dans la société. C'est à cette tâche que nous nous attelons en analysant d'abord les stratégies syndicales en tant que telles avant de replacer cet épisode politique dans un contexte plus large.

Analyse des stratégies syndicales

S'il est une leçon à tirer de l'observation de l'attitude des centrales syndicales pendant cette campagne, c'est bien que le mouvement syndical québécois n'a pas réagi de façon homogène. Contrairement à l'idée reçue qu'il formerait un bloc indivisible et solidaire, simplement victime à l'occasion de querelles de clochers sans grand fondement, il nous apparaît que le syndicalisme québécois est pluriel, tout en reposant sur un socle de valeurs communes.

Cette pluralité s'est manifestée pendant la campagne pour les élections d'avril 2003 par une variété quantitative et qualitative de l'engagement de chaque organisation. Toutes les centrales ne se sont pas investies autant dans la campagne et, surtout, elles ne l'ont pas fait de la même manière. Il s'avère que dans le cas présent, la composition du *membership* de chaque organisation a été déterminante dans l'attitude adoptée face aux élections. La part de syndiqués en provenance du secteur public fut, en particulier, un critère majeur d'orientation.

Les centrales syndicales québécoises vivent en effet un double rapport à l'Etat. Le modèle de société issu de la Révolution tranquille a renforcé le rôle de l'Etat québécois comme régulateur. Plus qu'un simple législateur des relations de travail, il est devenu, par sa politique de consultation et son culte du consensus, le garant du statut d'interlocuteur privilégié dont jouissent les syndicats. C'est également à

QUEBEC

partir des années 1960-1970 qu'avec l'augmentation de la taille du secteur public, l'Etat québécois a consolidé son rôle d'employeur. Or, au Québec comme dans la plupart des sociétés occidentales, le syndicalisme est majoritairement présent dans le secteur public .

Ce double rapport face à l'Etat régulateur et face à l'Etat employeur façonne l'attitude des centrales à l'égard de l'Etat. En effet, ces dernières ne connaissent absolument pas les mêmes taux de présence dans le secteur public. La FTQ n'y compte que 40 % de ses effectifs contre 64 % à la CSN et 93 % à la CSQ. Il convient d'ajouter que ces deux dernières, par leur forte implantation dans les secteurs de la santé, des services sociaux et de l'éducation, représentent quasi exclusivement la fonction publique provinciale tandis qu'une part des membres FTQ du secteur public sont employés par le gouvernement fédéral ou les municipalités.

L'élection générale étant, par définition, le moment où sont choisis les futurs responsables gouvernementaux, il est normal que le rapport à l'Etat soit un facteur déterminant dans l'attitude des centrales durant la campagne.

La FTQ fut sans doute la plus à l'aise des trois organisations. Confrontée à l'Etat principalement comme régulateur, elle n'a pas hésité à tirer un bilan plutôt positif du gouvernement du PQ. De plus, ceci ne remettait pas en cause son soutien historique à ce parti. Elle a donc pu concentrer clairement ses forces sur la lutte contre l'ADQ, étant en outre consciente que ses syndiqués étaient peut-être plus tentés par un vote adéquiste que ceux des autres centrales. Etant pour l'essentiel issu du secteur privé, ils ne percevaient pas de manière aussi flagrante le danger représenté par l'ADQ comme « em-

ployeur potentiel » si elle parvenait au pouvoir. La FTQ fut d'ailleurs la seule centrale à rendre publiques ses études sur le vote des syndiqués et à donner une importance aussi forte au travail de persuasion à faire dans les syndicats. La nature du *membership* de la FTQ, combinée à sa tradition historique de positionnement explicite et d'engagement, a donc conditionné son attitude pendant la campagne. Elle a opté pour une position claire d'opposition à l'ADQ et de soutien au PQ en insistant sur le travail à faire auprès de ses propres membres.

La situation fut beaucoup plus complexe pour la CSN. Elle est sans doute la centrale à avoir été la plus marquée par cette campagne. Majoritairement implantée dans le secteur public, elle est toutefois une confédération pluri-sectorielle et est reconnue comme une organisation variée et représentative. Elle vit donc pleinement les deux dimensions du rapport à l'Etat. Si son opposition à l'ADQ était essentiellement motivée par le risque de voir disparaître le statut de partenaire privilégié des syndicats, c'est son rapport à l'Etat-employeur qui a compliqué sa situation. Tout en rejetant l'ADQ, elle ne pouvait en effet pas se prononcer pour le PQ, non seulement parce que ses statuts le lui interdisent mais surtout parce que ses syndiqués du secteur public refusaient de faire un bilan positif du gouvernement sortant. L'option du vote utile et stratégique fut donc un compromis. Elle permit à la fois à la direction de se prononcer à demi-mots pour le « moins pire » des choix, soit le PQ, et à une partie de la base de conserver son discours critique à l'égard du gouvernement sortant.

Tout en étant consciente qu'une partie de sa base serait peut-être tentée par le

vote ADQ, la CSN savait que, pour l'essentiel, ce vote serait plus un rejet du PQ qu'une adhésion à l'ADQ. Ses membres présentaient également un risque de vote blanc, annulé ou « alternatif » comme moyen de punition contre le gouvernement sortant. Elle devait donc parler stratégie plutôt qu'idéologie. Or, une position ambiguë comme celle du vote « utile et stratégique » ne lui permit pas de porter un message clair, certaines de ses instances régionales donnant des consignes contraires à celles de la direction nationale.

La CSQ fut le symbole du malaise du secteur public face au scrutin de 2003. Tout en rejetant l'ADQ à travers son étude sur les bons d'éducation, la centrale refusa d'afficher explicitement une position. Les raisons ne sont pas uniquement à chercher dans sa tradition historique de neutralité. Face à une base très touchée par les coupures budgétaires, la direction ne pouvait se permettre de présenter le PQ comme la meilleure solution. Elle ne put donc que parler à demi-mots, sous-entendre ses intentions et se concentrer sur les programmes en les comparant avec ses exigences plutôt que de tenter de suggérer une stratégie.

Percevant son rapport à l'Etat avant tout comme un rapport à l'employeur, elle ne put s'investir avec la même intensité que la FTQ ou même la CSN. Le risque de vote de protestation anti-PQ était présent dans ses rangs, comme à la CSN, mais la direction avait les mains liées par une forte tradition historique et par une base très vigilante eu égard au respect de la neutralité. Elle ne put donc engager aucun travail interne.

On constate que la nature des effectifs de chaque centrale a considérablement influencé ses prises de position et ses stratégies. Là où l'Etat est avant tout

régulateur, une position pro-PQ a pu être assumée et largement diffusée. Au contraire, plus les syndicats comptent de fonctionnaires, plus ils se trouvent face à un dilemme où, tout en rejetant l'ADQ, ils ne peuvent se prononcer explicitement pour le gouvernement sortant.

En outre, le secteur public québécois est de plus en plus marqué par la précarisation (30 % à 40 % des employés, tous sous-secteurs confondus). Les syndicats intègrent progressivement cette dimension en incorporant ces nouveaux membres tout en essayant d'améliorer leur statut. Paradoxalement, ils contribuent à institutionnaliser la précarisation, alimentant ainsi la rancœur des membres concernés. Il est fort probable que les centrales ne saisissent pas encore pleinement combien ce phénomène constitue un facteur de division des troupes. Le fait que l'ADQ, tout en tirant sur le secteur public, ait tenu un discours de séduction des travailleurs précaires en dénonçant les syndicats a sans doute également contribué à augmenter sa popularité chez certains employés de la fonction publique.

Enfin, le mode de scrutin uninominal à un tour n'aide en rien les organisations syndicales dans leurs choix. Il les oblige à opter pour des positions extrêmement stratégiques alors qu'elles se présentent généralement comme des groupes de pression influençant les partis et les gouvernements quand ceux-ci négligent les intérêts des travailleurs. Ce double rôle de négociateur et d'acteur socio-politique, qui doit conjuguer pragmatisme et idéalisme, n'en devient que plus délicat à tenir.

Des enjeux socio-politiques

L'analyse des stratégies syndicales illustre non seulement la diversité de cel-

QUEBEC

les-ci, mais aussi les difficultés que les centrales éprouvent à concilier les intérêts dits « supérieurs » du syndicalisme et les intérêts définis de façon plus immédiate par les membres des groupes syndiqués à plus forte raison si ces derniers sont objectivement divisés par des différenciations statutaires. C'est en partant de la réalité des syndicats, tant sur les plans de leur fonctionnement que sur celui des représentations sociales, qu'il convient de comprendre le succès de l'ADQ, qui s'était dotée d'un programme marqué à l'enseigne du populisme et de l'antisindicalisme.

Le discours populiste s'adapte facilement aux différentes conjonctures politiques, parce qu'il exploite des thèmes hautement exportables : aliénation, sentiment d'injustice. Le populisme peut ainsi se conjuguer avec bien des variantes : xénophobe, de droite, de gauche, modernisatrice ou traditionaliste. Dans tous les cas de figure, le populisme est le reflet d'une crise des repères traditionnels en matière de représentation politique. De même il fait fi des frontières de classe identifiables, pour s'adresser directement à tous ceux qui, pour toutes sortes de raisons, se sentent exclus, dominés, sans prise sur l'environnement politique. Enfin, le populisme se présente comme une contestation des groupes qui participent, à quelque titre que ce soit, à l'exercice du pouvoir.

Les appels au peuple se sont transformés au Québec en appels aux *citoyens*, catégorie sémantique plus correcte politiquement et dépourvue de réminiscences gauchistes. Le discours adéquiste a ainsi exalté les citoyens, la citoyenneté, notamment par la promesse d'une « Charte des droits du citoyen », et proclamé que l'Etat appartenait à tous les citoyens. Entre le

premier et les derniers, personne ne devrait plus s'interposer.

Des formules audacieuses de décentralisation administrative furent mises en avant dans le programme adéquiste (une sorte de démocratie à la carte). En toile de fond : les élites actuelles, les « establishments » et « nous », les citoyens, relayés par l'ADQ, formation politique nouvelle et non liée aux pouvoirs établis.

Au Québec comme ailleurs, le discours populiste s'est distingué par son incohérence. Au fur et à mesure que la campagne électorale avançait, les contradictions et irrationalités du programme se faisaient jour. L'appel à des valeurs morales prenait de l'importance (« il faut oser », « pour une autre façon de faire de la politique ») alors que le programme lui-même était mis en veilleuse. Derrière l'emphase il n'y avait qu'un vide propositionnel, qui devint de plus en plus clair : « *The greatest consequential disadvantage of populism is its vacuity* »

Si en Europe les discours populistes diabolisent les immigrés, au Québec c'est bel et bien le syndicalisme qui est visé. Sans doute n'y a-t-il pas à s'en étonner, dans la mesure où le syndicalisme est un acteur majeur à l'échelle sociétale, et qu'à l'échelle des milieux de travail où il est implanté, il participe à la régulation de la relation d'emploi.

Cette flambée anti-syndicale, qui ne s'est pas démentie jusqu'en fin de campagne – imprécations contre les puissants establishments syndicaux – est apparue dans une conjoncture précise. D'une part, dans l'économie mondiale, les syndicats sont déstabilisés en raison de la fluidité du capital, de l'absence de contrôle sur ce dernier, et des politiques néo-libérales que la raison géopolitique impose en quelque sorte. D'autre part, dans la socié-

té québécoise, on l'a vu, le syndicalisme a atteint un degré de pouvoir d'influence inédit. Le syndicalisme s'est donc trouvé dans une situation paradoxale au Québec, à la fois faible et fort. Dans ce contexte, le Parti libéral du Québec n'a pas attaqué de front le syndicalisme, mais a affiché un programme qui, par la lettre et l'esprit, répondait aux revendications patronales. Le Parti québécois en a profité pour se présenter en défenseur de la concertation et de la paix sociale.

A cela on peut ajouter que la tentation néo-corporatiste fait partie intégrante du projet souverainiste. Le syndicalisme croit à ce projet, contrairement aux organisations patronales, et le parti politique qui tente de l'incarner doit miser sur sa capacité de construire des consensus, fussent-ils artificiels. A cet égard, le syndicalisme a été un allié objectif du Parti québécois, toujours présent aux sommets économiques et autres événements consultatifs, présentant des propositions et se ralliant à des demi-mesures, consacrant ainsi le leadership consensuel du parti au pouvoir et imposant, dans le cas de la FTQ, son rôle d'acteur économique de poids. Le discours adéquiste a mordu dans cette dynamique, qui relève des niveaux supérieurs des appareils étatique et syndical. Une mythologie fut proposée, fondée sur des fantasmes de démocratie directe, de reprise du pouvoir par les citoyens.

Le syndicalisme renvoyé à ses pratiques

L'ADQ a réussi à exploiter les paradoxes du syndicalisme québécois, qui cumule les particularités d'être puissant à

l'échelle sociétale et très institutionnalisé dans les milieux de travail. Une première faiblesse du syndicalisme est qu'il n'a pas su contrer la montée de la précarisation, dans le secteur public tout particulièrement. Si bien que l'ADQ, dans toute l'incohérence typique des partis populistes, pouvait prétendre à séduire l'électorat précarisé, tout en s'engageant à réduire les effectifs de la fonction publique. La seconde faiblesse renvoie au caractère contradictoire des formes de la démocratie syndicale. A l'échelle des milieux de travail, les syndiqués ont vraiment prise sur leur destin collectif ; ils élisent leurs dirigeants bien sûr, mais sont aussi souverains en ce qui concerne les conventions collectives, le déclenchement des conflits ... ce en raison du caractère très décentralisé des relations de travail. Par contre, les appareils syndicaux supérieurs fonctionnent selon le principe démultiplié de la démocratie de représentation. L'adhérent de base peut se sentir, par comparaison avec son environnement syndical immédiat, privé de pouvoir et prêter l'oreille au discours contre les *establishments* syndicaux. C'est ainsi que l'audience accordée par l'électorat québécois à une formation politique de droite renvoie le syndicalisme à ses modes de fonctionnement, à ses échecs et à l'image qu'il s'est construite dans la société.

1. « Catégorie quasi-sacrée d'où tout part et où tout revient », dans B.-H. Lévy (1994), *La pureté dangereuse*, Paris, Grasset et Fasquelle, p.155.

QUEBEC